



Le référencement Datadock est obligatoire depuis 2017 pour les organismes de formation.

Datadock c'est une base de données unique sur la formation professionnelle. Elle permet aux financeurs de la formation professionnelle de vérifier la conformité des organismes de formation vis-à-vis de critères qualité définis par la Loi.

La loi du 5 mars 2014 confie aux OPCA « Organisme Paritaire Collecteur Agréé de la formation », qui sont les financeurs de la formation professionnelle, la responsabilité du suivi et du contrôle de la qualité des organismes de formation avec lesquels ils travaillent. Ceci afin d'améliorer la transparence de l'offre de formation et favoriser une montée en charge progressive de la qualité des actions de formation.

Ayant réussi l'examen de notre dossier de référencement, notre équipe formation est « **Datadocké** » nous avons fourni les éléments de preuve, répondu aux 21 indicateurs exigés se regroupant en ces 6 critères qualité :

- L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé
- L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires
- L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation
- La qualification professionnelle et la formation continue des personnes chargées des formations
- Les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus
- La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires

Ce référencement Datadock vous assure de notre volonté d'excellence dans la qualité des formations au service de vos salariés.

Notre organisme de formation est agréé sous le numéro 22600287860.

